



DES NOUVELLES DU **COVOITURAGE**

Après de nombreuses semaines, nous reprenons tous progressivement nos déplacements et faisons face à de nouvelles règles à respecter dans les transports. Afin de compléter l'offre des transports en commun, le gouvernement encourage la pratique du covoiturage. Bien-sûr, celle-ci ne saurait se faire dans les mêmes conditions qu'auparavant. Des règles de bonnes pratiques sont à instaurer à chaque trajet afin de retrouver la solidarité du covoiturage qui anime toute notre communauté.

Obligations nationales définies par décret

Source : covoiturage.beta.gouv.fr

1. Le port du masque est obligatoire pour les passagers et le conducteur;
2. Un seul passager est admis
3. Aucun passager n'est autorisé à s'asseoir à côté du conducteur

Les recommandations de Covoiturage Auvergne

- A l'aide d'un gel hydroalocoolique, lavez-vous les mains régulièrement
- Organisez votre trajet à l'avance et prenez contact avec votre covoitreur : cela vous permettra d'échanger et d'annoncer les mesures mises en place (exemple : rappel du port du masque obligatoire).
 - Pensez à aérer votre véhicule pour renouveler l'air
 - Désinfecter régulièrement votre voiture et vos affaires qui s'y trouvent à l'intérieur

Retrouvez toutes nos offres de covoiturage sur www.covoiturageauvergne.net

